



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local Habitat de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et d'abrogation de la carte communale de Massingy Du mercredi 25 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 25 octobre 2019 à 12h30

Objet de l'enquête publique

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie informe le public que par arrêté n°2019_ARURB_001 en date du 28 août 2019 a été prescrite l'enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et d'abrogation de la carte communale de Massingy.

Durée de l'enquête :

Du mercredi 25 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 25 octobre 2019 à 12h30.

La commission d'enquête :

Par décision n°E19000188 / 38 en date du 17 juin 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné les membres de la commission d'enquête :

Président : M. Jean Caverio, cadre principal de la SNCF en retraite, en tant que président de la Commission d'enquête,

Membres titulaires : M. Patrick PENDOLA et M. Ange SARTORI

Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier comporte :

- Le projet de PLUi-H comprenant un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement (écrit et graphique) et des annexes. Ce projet de PLUi-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation du PLUiH et a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). L'avis émis par la MRAE figure dans le dossier soumis à enquête publique.
- Les pièces administratives incluant un registre d'enquête, les avis formulés par les communes de Rumilly Terre de Savoie, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique et les avis des Personnes Publiques Associées.
- Le dossier de carte communale de Massingy en vue de son abrogation.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier au siège de la Communauté de Communes, et dans les 17 mairies de la Communauté de Communes (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly (service urbanisme), Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jour(s) de fermeture exceptionnelle.

Les dossiers à consulter étant identiques dans tous les lieux d'enquête ci-avant désignés, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté de Communes (www.rumilly-terredesavoie.fr).

Un poste informatique sera tenu à disposition en accès libre au siège de la Communauté de Communes aux jours et horaires habituels d'ouverture sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle, afin de permettre la consultation du dossier.

Modalités de dépôt des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1516>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1516@registre-dematerialise.fr
- Dans les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la Commission d'enquête, déposés à la Communauté de Communes et dans les 17 mairies du territoire de Rumilly Terre de Savoie
- Par voie postale, au siège de l'enquête, à :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Place de la Manufacture – BP69, 74152 Rumilly Cedex.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la Commission d'enquête.

Accueil du public

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations, dans les lieux aux jours et heures suivants :

Sites et adresses des lieux d'enquête publique	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête publique
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (Siège de l'enquête publique) 3 place de la Manufacture - BP 69 74152 Rumilly Cedex	jeudi 26 septembre 2019 / 8h30-12h30 mercredi 09 octobre 2019 / 8h30-12h30 lundi 14 octobre 2019 / 13h30-17h30 vendredi 25 octobre 2019 / 8h30-12h30
Mairie de Bloye 60 Place de l'Eglise 74150 BLOYE	mardi 08 octobre 2019 / 16h00-19h00

Mairie de Boussy 20 place de l'Eglise 74150 BOUSSY	mardi 1er octobre 2019 / 8h30-11h30
Mairie de Crempigny-Bonneguête 33 Route de Clermont 74150 CREMPIGNY-BONNEGUETE	jeudi 10 octobre 2019 / 15h30-18h30
Mairie d'Etercy 6 Route d'Annecy 74150 ETERCY	jeudi 03 octobre 2019 / 15h30-18h30
Mairie d'Hauteville-sur-Fier 12 place du Général Devigny 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER	samedi 05 octobre 2019 / 9h00-12h00
Mairie de Lornay Chef-lieu 74150 LORNAY	vendredi 11 octobre 2019 / 14h00-17h00
Mairie de Marcellaz-Albanais 33 Place de l'Albanais 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	lundi 30 septembre 2019 / 13h30-16h30 samedi 19 octobre 2019 / 8h30-11h30
Mairie de Marigny-Saint-Marcel 30 allée Jean du Noyer de Lescheraines 74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL	mardi 22 octobre 2019 / 14h30-17h30
Mairie de Massingy 1 route du Chef-Lieu 74150 MASSINGY	vendredi 11 octobre 2019 / 9h00-12h00
Mairie de Moye 1547 route du Clergeon 74150 MOYE	mardi 1er octobre 2019 / 14h30-17h30
Mairie de Rumilly Place de l'Hôtel de Ville BP 100 74152 RUMILLY Cedex	Lundi 30 septembre 2019 / 8h30-12h00 lundi 07 octobre 2019 / 13h30-17h00 jeudi 17 octobre 2019 / 8h30-12h00 mercredi 23 octobre 2019 / 14h00-17h30
Mairie de Saint-Eusèbe 54 rue de la Mairie 74150 SAINT-EUSEBE	lundi 21 octobre 2019 / 15h00-18h00
Mairie de Sales 262 Route du Chef-lieu 74150 SALES	vendredi 27 septembre 2019 / 14h30-17h30 jeudi 24 octobre 2019 / 9h00-12h00
Mairie de Thusy Place du Tilleul 74150 THUSY	mardi 08 octobre 2019 / 9h00-12h00
Mairie de Vallières-sur-Fier 101 route d'Annecy 74150 VALLIERES-SUR-FIER	lundi 7 octobre 2019 / 8h30-11h30 jeudi 24 octobre 2019 / 15h00-18h00
Mairie de Vaulx 32, route d'Hauteville 74150 VAULX	mardi 15 octobre 2019 / 14h00-17h00
Mairie de Versonnex 74 rue Edmond Bosson 74150 VERSONNEX	jeudi 17 octobre 2019 / 16h00-19h00

Mesures de publicité

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et dans les communes membres de la Communauté de Communes (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex). Il sera publié dans les journaux « Le Dauphiné Libéré » et « L'Hebdo des Pays de Savoie » au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Président de la commission d'enquête transmettra à Monsieur le Président de Rumilly Terre de Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble, le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du Président de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dans les mairies des communes membres et sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1516>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi-H, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.

Suite à l'enquête publique, au rapport et aux conclusions de la commission d'enquête, la décision d'abroger la carte communale de Massingy sera soumise à délibération du Conseil communautaire.